

blique de Corée, les Nations Unies ont décidé, avec raison, de repousser cette agression. On a adopté diverses résolutions pour donner suite à cette décision. C'est donc deux questions que les Nations Unies doivent maintenant régler, un problème à longue échéance, celui de l'unification et de l'indépendance de la Corée, et un problème à courte échéance, celui de repousser l'agression commise contre la République de Corée.

En septembre et octobre 1950, la solution simultanée des deux problèmes a semblé possible. Il semblait probable que l'intervention militaire en vue de repousser l'agression aurait comme conséquence indirecte l'unification de la Corée. La majorité des membres des Nations Unies ont voulu saisir cette occasion, si tant est que ce résultat fût possible, et ils ont adopté des mesures à cette fin. Mais les circonstances ont alors exclu cette possibilité, parce que le gouvernement populaire central de la Chine est intervenu et que les troupes des Nations Unies ont été refoulées hors de la Corée du Nord. En Corée, les Nations Unies n'ont renoncé à aucun de leurs objectifs. Nous n'avons pas perdu l'espoir de triompher de l'agression afin de montrer à l'agresseur qu'il n'a rien à y gagner. Voilà pourquoi nous avons recouru à la force. Toutefois, même si nous voyions avec joie l'unité de la Corée sortir de cette lutte contre l'agression, les Nations Unies ne sont pas engagées à recourir à la force dans le seul dessein de réaliser l'unification de ce pays. Cette question sera sans aucun doute l'une de celles qu'examinera la conférence politique qui, selon les termes du présent projet d'accord en vue d'un armistice, doit avoir lieu dans les trois mois qui suivront la fin des hostilités, si jamais elle se produit.

Les discussions ont fait surgir un autre problème relatif à l'extrême Orient, problème traité par plusieurs orateurs; je veux parler du pacte du Pacifique, sujet toujours renaissant. Le chef de l'opposition a cité des paroles que j'avais prononcées à New-York et il a répété en cette Chambre que je m'étais prononcé en faveur d'un pacte du Pacifique. Lorsque j'ai pris part au débat il y a quelques jours, j'ai cherché, monsieur le président, à lui expliquer qu'il n'en était pas ainsi, mais il semble n'avoir été touché ni par mes explications ni par mes dénégations. Ce que j'ai dit alors au sujet de mesures collectives nécessaires dans la région du Pacifique ne signifiait pas qu'il fallait un pacte du Pacifique, pas plus que M. Eden ne voulait parler d'un pacte du Pacifique lorsqu'il disait à New-York:

L'intervention armée des communistes chinois dans le sud-est de l'Asie entraînerait une situation non moins menaçante que celle qui a surgi en

[L'hon. M. Pearson.]

Corée et à laquelle les Nations Unies ont dû faire face. Dans une telle éventualité, les Nations Unies feraient de nouveau front commun pour résister à l'agression.

Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) estime encore qu'il appartient au Canada de prendre l'initiative et qu'en attendant la conclusion d'un pacte d'une plus grande envergure nous devrions au moins adhérer au traité trilatéral de sécurité intégrant les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Je dois me contenter de répéter que notre attitude à ce sujet reste celle que j'ai exposée à la Chambre l'automne dernier. Notre attitude à l'égard d'un pacte du Pacifique est la même. En ces derniers mois, nous avons discuté avec les gouvernements intéressés l'opportunité ou la possibilité d'étendre cette entente restreinte de sécurité, de manière à en faire un pacte du Pacifique; il y a encore de bonnes raisons de ne pas en étendre la portée. Je puis affirmer, je pense, que la plupart des pays intéressés à la sécurité dans le Pacifique reconnaissent que ces raisons priment tout.

M. Graydon: Ne vous faudra-t-il pas y venir éventuellement?

L'hon. M. Pearson: Il y a, naturellement, la question d'adhésion à l'heure actuelle, dont j'ai déjà parlé. Il y a la question de communauté d'intérêts. Il y a aussi celle de la position des puissances métropolitaines comme la France, le Royaume-Uni et la Hollande, et de leurs possessions dans le Pacifique. A mon avis, même si un pacte général du Pacifique présente des avantages possibles, il y a aussi des difficultés immédiates. M. John Foster Dulles les a d'ailleurs signalées vendredi au comité sénatorial à Washington. L'honorable représentant de Peel (M. Graydon) n'en a pas moins dit, comme en fait foi la page 734 du hansard:

Il ne faut pas risquer un autre conflit coréen. Notre parti a déjà demandé d'examiner l'à-propos de conclure un pacte du Pacifique. Il croit qu'avec le temps, les arguments à l'appui de cette mesure deviennent de plus en plus convaincants. La mise en œuvre d'un tel programme donnerait à l'extrême Orient une certaine stabilité et nous permettrait d'exécuter les plans que nous avons dressés pour le relèvement des régions du monde libre asiatique qui sont si essentielles à la paix elle-même.

De notre avis, toute tentative visant à réaliser ce pacte en ce moment n'entraînerait pas la stabilité mais l'instabilité. Le temps viendra sans doute où il sera souhaitable d'avoir un pacte de ce genre dans le Pacifique, tout comme il est bon qu'il y en ait un dans l'Atlantique en ce moment; mais nous croyons que ce moment n'est pas encore arrivé.